

TARIFS DE LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023 2024

DELIBERATION
SCOLAIRE
27/06/2023
57

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 079-217900810-20230627-D2023_57-DE



57

L'an deux mille vingt trois

Le : 27 juin

Le Conseil Municipal de la ville de CHAURAY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de M. C.BOISSON, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2023.

PRESENTS : MM.C. BOISSON, JP.DIGET, S.MUSELLEC, P.BARRÉ, D.GUIGNARD, C. MOSCHENI, JC.RENAUD, Y.PELLETIER-GUILBARD, F.BURGAUD, C.RICHECOEUR, P.GIRARD, N.MAGRO, M.OSMOND, C.POIRIER, C.ROCHE, L.FAUCOMPRES, CA.CHAVIER, S.DALLET, AL.GABORIAUD, P.DOUBLEAU, S.BERDOLET, S.CHAIGNE, C.DE OLIVEIRA et C.LOUSTAUNAU.

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION E. BOURCEVET donne procuration à Y.PELLETIER-GUILBARD, JE.BERTRAND donne procuration à S.MUSELLEC, C.QUESNEL donne procuration à C.LOUSTAUNAU et S.VOLLÉ donne procuration à S.BERDOLET.

ABSENT EXCUSÉ: Y. AUBERT

Secrétaire de séance : P.DOUBLEAU

Tarifs de la cantine année scolaire 2023-2024

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

Même si le gestionnaire de la restauration réinvite sa cuisine maîtriser des coûts, l'évolution des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires ont un fort impact sur le coût des repas.

La commission des affaires scolaires réunie le 12 juin 2023 propose une augmentation de 5 % des tarifs suivants :

Nature des tarifs	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
Ticket enfant	2.51 €	2.65 €
Ticket personnel	4.00 €	4.20 €
Ticket enseignant	5.51 €	5.80 €
Ticket enseignant subventionné	3.90 €	4.10 €
Autres tickets	17.48 €	18.35 €

Cette modification de tarif devra faire l'objet d'un affichage en Mairie et dans tous les lieux de restauration.

Ainsi,

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de la commission scolaire et extrascolaire du 12 juin 2023 ;

TARIFS DE LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023 2024
DELIBERATION
SCOLAIRE
27/06/2023
57

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 079-217900810-20230627-D2023__57-DE

57 Bis

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 28 voix pour :

Article 1 : Approuve les tarifs 2023/2024 décrits ci-dessus.

Article 2 : Dit que les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs et en particulier d'afficher cette modification en mairie, les écoles et dans les lieux de restauration.

Article 4 : Dit que les recettes seront inscrites au chapitre 70, article 7067, fonction 2.

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié
Le **07 JUL. 2023**

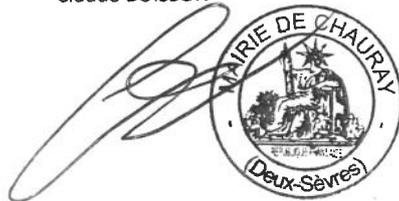
Le Maire,

Claude BOISSON



Fait en Mairie, le 27 juin 2023
Le Maire,

Claude BOISSON



Le secrétaire de séance,